

Café quartier du 26/05/2018 - Zone 6 rue de l'Orée du Bois

- élus présents : Anne Le Couriaud, Nelly Guingo, Françoise Louapre, Christian Perreul, André Le Traon, Patrick Le Mesle, Gérard Héré, Nicolas Pailla
- une trentaine d'habitants

Après une présentation des projets par Anne, place aux questions.

Chaufferie bois :

Q : pour la chaufferie, le bois va manquer

R : non car c'est du bois d'élagage qui se fait tous les 9 ans

Q : quelle est la différence de coût par rapport à l'énergie utilisée aujourd'hui ?

R : le prix des énergies fossiles tend à augmenter, le bois est une énergie renouvelable et il est de notre responsabilité d'avoir une démarche écologique. Deux voire trois chaudières arrivent en fin de vie. Il est vrai que c'est un gros investissement, au lieu de cinq sur 10 ans, et cet investissement est bien subventionné. Le retour sur investissement est estimé entre 8 à 10 ans.

Q : quel est le coût de maintenance ?

R : il devrait être identique mais le temps d'agent devrait être réduit.

Q : la ville de Paris interdit aux Parisiens d'utiliser leur cheminée, pourquoi la commune de Laillé est-elle autorisée à le faire ?

R : les particuliers ne sont pas équipés de filtres en sortie de cheminée. La chaufferie sera soumise aux normes de rejets et aura un bon rendement.

Pour plus d'informations, voir le dossier consacré à la chaufferie dans le Laillus de ?

Travaux :

Q : certains commerçants se plaignent des difficultés de circulation en ce moment suite aux différents travaux (rues de la Halte, du Point du Jour). Les points de stationnement sont mal balisés.

R : les travaux concernent l'entretien des réseaux. ils sont nécessaires et il n'est pas possible de laisser le passage des véhicules pendant ces interventions. Les Marelles sont un gros chantier et les engins sont obligés de s'arrêter sur la voie publique pour décharger. Des panneaux supplémentaires pour indiquer les parkings vont être installés.

Q : les panneaux « rue barrée » restent en place alors que les ouvriers ont terminé leur journée et que la rue est accessible.

R : le conducteur de la pelleteuse chargé de les enlever n'a pu le faire en temps et en heure car son engin est tombé en panne.

Q : où passeront les engins de chantier pendant les travaux du collègue ?

R : ils emprunteront le chemin forestier au nord de celui-ci. (lequel ?)

Q : quid de la voie cyclable pour se rendre à Bruz ?

R : la route aux virages de Chaton (en Bruz) est en ce moment fermée pour élargissement de la chaussée. La commune va bientôt refaire le chemin. La commune de Bruz doit réaliser sa partie de voie cyclable.

Remarques : "il faudrait désherber les trottoirs rue de Mandon", "le policier municipal a mis une amende pour stationnement sur le trottoir alors qu'une camionnette était sur le domaine public" (non, car une partie du trottoir est située sur du domaine privé), "le policier municipal garé sur une place handicapé".

Santé :

La municipalité veut accompagner les professionnels de santé s'ils désirent se regrouper, mais en aucun cas la municipalité ne peut construire une maison de santé sans être sûre de la remplir par des professionnels de santé. La succession du docteur Duteil est une affaire privée et la mairie n'a aucun pouvoir ; deux femmes voulaient le remplacer mais au dernier moment il n'y a pas pu avoir d'accord.

L'ARS (Agence Régionale de Santé) propose des aides aux médecins qui veulent s'installer.

Q : que devient le local du Dr Duteil ?

R : il est propriétaire de son local et celui-ci est à vendre.

Q : PLU : quel projet au Rachat et mise en place du bitume dans l'impasse ?

R : le Rachat n'a plus vocation à être une zone artisanale. Un projet de construction est possible avec des règles de densité urbaine. Une analyse de sol poussée est à effectuer afin de déterminer la zone constructible. **Le bitume sera fait. (quand ?)**

Q : pourquoi la mairie a-t-elle accepté la micro-crèche ?

R : le projet est mené par un privé sur un espace privé ; si les règles d'urbanisme sont respectées, la mairie n'a pas la main. Les proches riverains ont été reçus en mairie, mais pas l'ensemble de la rue.

Q : où en sont les travaux rue du Vert Village ?

R : **le deuxième chemin va être mis en chantier puis plus tard le troisième. (quand ?)**

Q : chemin boueux près de l'impasse des Saules.

R : le chantier réalisé en régie aurait du être bien avancé mais le manque de personnel (2 arrêts de maladie) a engendré un peu de retard.

Q : pourquoi l'éclairage d'origine de la petite forêt n'a pas été remis en place ?

R : ????????

Remarque : "les locaux du Point 21 sont parfois allumés tôt ou tard , les portes ouvertes..." :

R : c'est un éternel problème, il est très difficile de d'identifier les fauteurs, les élus ne peuvent pas être partout tout le temps et les agents non plus, tous les ans les consignes sont données et des courriers sont adressés aux associations utilisatrices. Un temporisateur a été installé pour l'éclairage du hall.

Q : que compte faire la municipalité concernant la vitesse à la Petite Forêt ? Il faudrait rétrécir la voie ou tracer une ligne médiane, élargir les trottoirs et faire une piste pour vélo...

R: mettre des bacs à fleurs. Christian à l'issue de la réunion se rend sur les lieux avec le demandeur pour identifier la zone.

Q : qu'en est-t-il du projet d'accès sud rue des Chênes ?

R : Il y a eu plusieurs retours négatifs, donc le projet n'a pas eu de suite.

Q : le bac de rétention de la Petite Forêt sent mauvais !

R : Rennes Métropole va les nettoyer et les redimensionner car ils sont trop grands.

Q : c'est pour quand la fibre optique ?

R : en 2020. Un article y sera consacré dans le prochain Laillus de septembre.

Q : le fichier de suivi des cafés-quartiers est-il à jour ?

R : *a priori* oui.

Information : suite au départ d'Orphéo Castana (ancien référent de quartier), une nouvelle adresse courriel verra le jour. Laurence Thébault prend la suite.